

**CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FRESNES**

**COMPTE RENDU
DE LA SÉANCE DU
Jeudi 7 novembre 2024
à 20h00**

Séance du 7 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le sept du mois de novembre

Le Conseil Municipal de FRESNES, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur TORSET Philippe, Maire.

Date de convocation : 29 octobre 2024

Date d'affichage : 29 octobre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de votants : 15

Présents : MM TORSET Philippe, CHAMPEAUX Jacky, MARIE Agnès, BELTRAN Raphaël, SAUGER-PLOUY Séverine, GAUTIER Patrick, BADIER Christelle, PASINI-BERLU Sandrine, GASNIER Hervé, MÉMETEAU Julien, HERNANDEZ Julie, DE WEDUWE Willy, FOINARD Corine et AUDIANNE Marie-Claude.

Absents excusés : Mme OLLIVIER Anne-Marie donne pouvoir à Mme BADIER Christelle

Madame FOINARD Corine a été désignée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 19 SEPTEMBRE 2024

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 19 septembre 2024 a été approuvé à l'unanimité, soit par 15 voix pour.

DÉCISION MODIFICATIVE BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reprendre une décision modificative sur le budget assainissement 2024 pour le rattrapage d'amortissement demandé par la Trésorerie de Romorantin pour 5 591 €, la précédente concernait l'amortissement d'un bien alors qu'il fallait amortir une subvention afférente à un bien.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide d'adopter, par 15 voix pour, soit à l'unanimité la décision modificative suivante sur le budget 2024 pour le rattrapage d'amortissement d'une subvention.

DM3 BP ASSAINISSEMENT 2024 : rattrapage d'amortissement création réseaux

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Dim ^o crédits	Aug ^o crédits	Dim ^o crédits	Aug ^o crédits
FONCTIONNEMENT				
D61523 : Entretien réparation réseaux	0,00 €	5 591,00 €	0,00 €	0,00 €
D6811 : Dotation amort immo	5 591,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D023 : virement à la section invest	0,00 €	5 591,00 €	0,00 €	0,00 €
R 777 : Quote part subv investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 591,00 €
Total	5 591,00 €	11 182,00 €	0,00 €	5 591,00 €

INVESTISSEMENT				
R2813 : Constructions	0,00 €	0,00 €	5 591,00 €	0,00 €
D2158 : Autres	5 591,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D1391 : Subvention d'investissement	0,00 €	5 591,00 €	0,00 €	0,00 €
R021 : virement de la section exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 591,00 €
Total	5 591,00 €	5 591,00 €	5 591,00 €	5 591,00 €
TOTAL GENERAL	5 591,00 €		5 591,00 €	

RAPPORT LOCAL DE SUIVI DE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la Direction Départementale des territoires de Loir-et-Cher relatif à l'évaluation et au suivi de l'artificialisation des sols : décret n°2023-1096 du 27 novembre 2023. Précisant que pour les territoire soumis au règlement national d'urbanisme, ce qui est notre cas depuis l'annulation du PLUI, il revient aux services déconcentrés de l'Etat de réaliser le rapport triennal de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers. Celui-ci doit ensuite être débattu et voté en Conseil Municipal. Après lecture du rapport local de suivi de l'artificialisation des sols établi par la DDT de Loir-et-Cher, débat et passage au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, soit par 15 voix pour :

- Prend acte du débat tenu sur le rapport triennal relatif à l'artificialisation des sols,
- Adopte le rapport triennal de consommation d'espace naturels, agricoles et forestier annexé à la présente délibération

APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR CANTINE-GARDERIE

Monsieur le Maire propose d'approuver le règlement intérieur de la cantine-garderie, qui est déjà établi mais qui n'avait pas encore été validé par la Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après délibération, adopte par 15 voix pour, soit à l'unanimité, le règlement intérieur de la cantine-garderie annexé à la présente délibération.

CONSEIL DES JEUNES

Monsieur le Maire donne la parole à Mme BADIER Christelle, qui expose au Conseil Municipal le projet de Conseil des Jeunes (idéalement entre 6 et 12 enfants) avec les conditions de candidatures : enfants habitant la commune, âgés de 9 à 14 ans, engagement pour 2 ans, avec 1 réunion plénière par trimestre, puis 1 réunion de commission 1fois par mois en fonction des projets. Les enfants seront encadrés par 4 référents : Mmes BADIER Christelle, OLLIVIER Anne-Marie et SAUGER-PLOUY Séverine, ainsi que Mr GASNIER Hervé. Le règlement sera à rédiger avec les jeunes. Une présentation du projet a été effectuée à l'école le 16 septembre 2024, les retours des dossiers de candidatures des enfants est prévu pour le 29 novembre 2024, avec une première réunion en présence des parents pour les plus jeunes le samedi 11 janvier 2025.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, soit par 15 voix pour :

- Approuve la création d'un Conseil des jeunes
- Adopte le dossier de candidature joint à cette délibération

SUBVENTIONS ALLOUÉES AUX ASSOCIATIONS POUR 2024

Monsieur le Maire propose de statuer sur les demandes de subventions 2024 aux associations. Il est proposé de passer à 25€ par élève concernant la subvention pour la coopérative scolaire qui n'a pas évoluée depuis un certain temps alors que les coûts ont augmenté.

Une nouvelle demande de subvention a été reçue de l'association « Pignons sur Fresnes », créée en 2021 qui a pour projet d'organiser des sorties VTT sur la commune.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide d'attribuer pour 2024 les subventions aux associations dont nous avons reçu les demandes comme suit pour un montant total de 3 931 € :

- Comité des Fêtes : 153 € par 11 voix pour, Mme SAUGER-PLOUY Séverine, Mme PASINI-BERLU Sandrine, Mr GAUTIER Patrick et Mme BADIER Christelle n'ont pas pris part aux débat et vote.
- A.F.N.S : 153 € par 14 voix pour, Mme AUDIANNE Marie-Claude n'a pas pris part aux débat et vote.
- Pignons sur Fresnes : 153 € par 13 voix pour, Mr CHAMPEAUX Jacky et Mr MÉMETEAU Julien n'ont pas pris part aux débat et vote.

- UNC-AFN de Fresnes : 80 €
- Coopérative scolaire (25 € par enfants 95 enfants) : 2 375 €
- Jeunes Sapeurs-Pompiers de Contres : 250 €
- Etincelle : 80 €
- Le centre des apprentis de TOURS (2 adolescents X 80 €) : 160 €
- FNACA Contres : 80 €
- Lycée BOISSAY (3 adolescents X 80 €) : 240 €
- Club de l'Espoir : 207 €

Par 15 voix pour

Il est précisé que les associations qui déposeront leurs demandes après cette réunion seront traitées à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

CONVENTION ENEDIS

Monsieur le Maire donne lecture du courrier et convention reçus d'ENEDIS nous demandant de signer une convention de servitudes pour passer une ligne souterraine afin d'améliorer la desserte et l'alimentation du réseau électrique de distribution publique sur les CR40 et CR38 (« chemin de la ligne »). Le Conseil Municipal doit donner pouvoir au Maire pour signer cette convention de servitude.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer la convention de servitude CS 06 avec ENEDIS pour le passage d'une ligne électrique souterraine sur les CR 40 et CR 38, afin d'améliorer la desserte et l'alimentation du réseau électrique de distribution publique.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs chaises du Foyer Communale sont cassées et d'autres à changer. Nous avons repris la facture d'achat et sollicité un devis pour l'achat de 30 chaises. Le prix est de 32 € la chaise. Il est décidé de commander 40 chaises afin de remplacer celles abimées et d'en garder une dizaine en stock en Mairie.

Mme MARIE Agnès informe le Conseil Municipal :

- De la participation de 98 personnes au repas des aînés plus les élus, et énonce le menu.
- Que le retrait des colis à la Mairie aura lieu le mercredi 11 décembre de 9h à 12h et de 14h à 17h, ainsi que le samedi 14 décembre de 9h à 12h. Il faut se positionner afin de tenir ces permanences. (pour le moment Mme AUDIANNE Marie-Claude et Mr DE WEDUWE Willy se positionnent pour le mercredi après-midi et Mme BADIER Christelle, Mr CHAMPEAUX Jacky et Mme PASINI-BERLU Sandrine pour le samedi matin). Les colis restants seront à distribuer.
- Que Mr MARTEAU animera le repas

Mme SAUGER-PLOUY Séverine fait le point sur le Conseil d'école qui s'est déroulé le 5 novembre :

- Détail des effectifs pour cette année 94 élèves répartis comme suit :
 - o 14 PS et 9 MS pour la classe de Mme TRONSON, soit 23 élèves
 - o 14 GS et 11 CP pour la classe de Mme PORTE, soit 25 élèves
 - o 3 CP, 6 CE1 et 15 CE2 pour la classe de Mme CAUSSE, soit 24 élèves
 - o 13 CM1 et 9 CM2 pour la classe de Mr BEIGBEDER, soit 22 élèves
- Thème de cette année autour de la culture et des enfants du monde
- Projet de sortie scolaire à PARIS
- Etoile cyclo reconduite cette année
- Mme CAUSSE projet de travail sur l'histoire du village
- Piscine reconduite et créneaux en plus pour les CM cette année
- Fête de Noël de l'école le 13 décembre à 19 h salles Multi-activités
- Partenariat toujours avec la bibliothèque, la nuit de la lecture prévue le 25 janvier, matinée jeux le 13 novembre, projet de site intranet de la bibliothèque, de règlement intérieur et de livret d'accueil qui seront à valider lors d'un prochain CM
- Projet de collecte de ferraille afin de récolter de l'argent pour l'école : voir où mettre la benne ou la faire enlever le jour même pour éviter les vols

Monsieur BELTRAN Raphaël informe le Conseil Municipal :

- De la préparation du bulletin municipal : un mail sera envoyé aux associations pour récolter les articles en novembre pour une parution vers le 20 janvier 2025
- Du défilé du 11 novembre

Monsieur CHAMPEAUX Jacky informe le Conseil Municipal :

- Qu'un spot détecteur a été installé à la sortie de la salle de Conseil Municipal
- Que les travaux de réfections de toiture de la location Rue de la Bièvre sont terminés
- Que la toiture du foyer communal va être réparée, il y a une fuite et une partie va être prise en charges par l'assurance au titre de la grêle de 2022
- Que la porte de la cuisine du foyer communal a été changée.
- Que des gyrophares ont été installés sur le camion communal

Monsieur le Maire propose de fixer des dates :

- Pour une réunion au foyer communal afin de définir les travaux de rénovation de janvier février : le 12 novembre à 19h
- La réception de fin d'année du personnel communal, de l'école de la bibliothèque, et autres bénévoles et régisseurs : le 19 décembre à 19h salle du Conseil Municipal

Mr DE WEDUWE Willy demande :

- Quand les rapports sur les études eau et assainissement seront disponibles. Celui assainissement est disponible en mairie et celui de l'eau sera bientôt fourni par le cabinet d'étude.
- Si le changement des compteurs d'eau est toujours d'actualité. Oui les devis sont signés l'entreprise devrait commencer la pose ce mois-ci.
- Où en est le droit de passage. Pourquoi ne pas déléguer 2 ou 3 personnes pour négocier celui-ci avec la propriétaire et voir si on peut passer à 10 m au lieu de 7 en achetant les 3m supplémentaires ? A voir pour cette délégation afin de faire avancer le dossier. Monsieur DE WEDUWE Willy se propose comme délégué pour ce dossier.
- Si la petite vanne de la Bièvre peut rester ouverte en permanence de l'automne à l'été. Celle-ci a été à semi-ouverte.
- Des informations sur le RNU et si des commissions sont prévues pour la révision du PLUI pour donner suite à son annulation. Le RNU en résumé il n'y a plus de zonage, seuls les terrains entourés d'habitation sont potentiellement autorisés à être construits. C'est la préfecture qui donne les autorisations après instruction à la communauté de communes. Pour le PLUI il n'y a pas encore de commission de prévue. Celui-ci devrait être mis en place pour 2028.
- Si les fossés au vu des problèmes d'inondation vont être réhabilités et entretenus par la commune ou non ? Ce sont des fossés passant dans des propriétés privées donc normalement l'entretien est à la charge des propriétaires riverains. Mais comme certains étaient fait précédemment la commune va continuer à les entretenir.
- De faire vérifier lors de nouveau busage la conformité des entrées et d'imposer les nouvelles buses perforées afin de faciliter les évacuations d'eau lors de gros débit.
- Si le propriétaire de l'arbre tombé au pont a été contacté. La partie impactée de ce pont est sur Contres.
- Si un mat solaire peut-être installé sur le parking des salles multi-activités.
- S'il est possible d'acheter une vitrine réfrigérée afin de ne pas rompre la chaîne du froid pour la pâtisserie de la boulangerie. Il est encore trop tôt pour envisager quoique ce soit. Il est préférable d'attendre l'évolution des mois à venir.

Madame AUDIANNE Marie-Claude demande :

- Si la licence IV de Fresnes est toujours active et si la commune souhaite toujours l'obtenir afin de la conserver sur Fresnes. Oui pour le moment elle n'a pas été cédée et comme c'est la dernière sur la commune la Mairie peut s'opposer à sa vente. La reprise est à étudier car de nombreuses contraintes sont obligatoire pour sa préservation et son utilisation.

- Si une réunion de tout le conseil municipal est prévue pour l'étude des plans des travaux de sécurisation rue des Acacias et si lors de la réunion publique l'architecte pourra être présent. Oui une réunion est à prévoir et oui l'architecte sera présent lors de la réunion publique.

Madame FOINARD Corine demande :

- Pourquoi sur la rue du Mesneuil il n'y a pas panneaux de limitation de vitesse. Sans panneau de signalisation de vitesse la loi dit que c'est limité à 80 km hors agglomération.
- Si les déchets verts du cimetière sont mis dans les poubelles d'ordures ménagères. Ne peut-on pas prévoir un composteur. Oui les personnes mettent tout dans la poubelle y compris les fleurs fanées.
A voir.

Sur le sujet du cimetière Monsieur le Maire évoque l'achat éventuel d'un scarificateur pour l'entretien des allées du cimetière. Voir cette possibilité en commençant par en louer un et voir le résultat.

La question sur le retour en arrière du transfert de l'eau et de l'assainissement au 1^{er} janvier 2025 à la communauté de communes est évoquée faisant suite aux annonces du 1^{er} ministre sur un éventuel report de cette obligation de transfert en 2026.

L'arrêté de la Préfecture actant et autorisant le transfert des compétences eau et assainissement à la communauté de communes au 1^{er} janvier 2025 ayant été pris la seule possibilité de retour en arrière est le vote d'une loi et décrets d'application avant la fin de l'année. Ce qui est peut réalisable.

Il a également été donné des précisions sur la note de synthèse de la séance communautaire du 4 novembre dernier, relative à la mise en œuvre du transfert de compétences eau et assainissement et plus particulièrement concernant la mise en place d'une régie dotée de la seule autonomie financière chargée de l'exploitation du service public d'eau potable pour notre commune seulement, car nous sommes la seule commune en régie communale, donc à ne pas faire partie d'un syndicat d'eau.

Pour clore la réunion il est évoqué les courriers interrogeant et demandant la prise en compte du vélo dans le projet de travaux de sécurisation de la rue de Acacias : même si la voie n'est pas assez large pour faire une piste cyclable d'autres possibilités sont évoquées comme une voie partagée ou autres et peuvent être étudiées.

La séance est levée à 22h10

Le Maire,
P. TORSET.